

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE CORSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE**

**PRUNELLI DI FIUMORBU**

**SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2018**

L'an deux mil dix-huit le vingt-et-un septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre SIMEON de BUOCHBERG, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION 14/09/2018

**Etaient présents :** Pierre SIMEON de BUOCHBERG ; Alain ANGELI ; Jean ROSSINI ; Ange-Marie MONDOLONI ; Maguy ROCCHI ; Aline RUGGERI ; René DOMINICI ; Stéphanie IACOMETTI ; Régine RIBES-RUSAFA ; Bernadette CASAMATTA ANDREANI ; François SANTONI ; Sandra CARIA ; Sandrine CHIODI. ; André ROCCHI ; Dominique VILLARD-ANGELI ; Jean-François OTTOMANI.

**Etaient absents :** Jean-Philippe MARTINETTI ; Céline GHILINI-SUSINI ; Gilbert LENZOTTI ; Christian PAOLI.

**Etaient représentés :** Christian PAOLI était représenté par Jean-François OTTOMANI.

Nombre de conseillers	
En exercice :	20
Présents :	16
Votants :	17
Absents :	04
dont représentés :	1

Vu l'article L2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination du secrétaire de séance,

Le Conseil Municipal désigne Madame Anne-Laure BELLICAM secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

DEL210918-11

**OBJET : Subvention association**

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'aide financière de l'association Training Boxing Club dans le cadre de l'organisation d'une manifestation sur 4 jours, qui prévoit environ 3000 personnes réparties sur les deux sites :

- Intitulé : Open International Kick Boxing K1
- Objectif : d'être la première compétition internationale en Corse.
- Description : Tournoi Kick Boxing K1, Light contact et Full contact par catégorie avec à la clé une récompense décernée par la « Fédération Française de Kick boxing, Muay thai et Disciplines Associées (FFKMDA) ».

L'association sollicite une subvention de 5 000,00 €.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- D'attribuer une subvention d'un montant de 5 000 € ;
- D'autoriser le maire à signer tout document relatif à ces attributions.
- De dire que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2018 ;

**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- D'attribuer une subvention d'un montant de 3000 € ;
- D'autoriser le maire à signer tout document relatif à ces attributions.
- De dire que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2018 ;

**Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an que ci-dessus.**

**Le Maire**

